

prévention des RPS de terrain : détecter, évaluer et intégrer dans le DUERP & la FE

Rendre le conseiller autonome dans l'animation quotidienne de la prévention des RPS et la mise à jour du DUERP et de la FE. L'approche est opérationnelle, pragmatique et basée sur des outils de terrain ainsi que sur la détection précoce.

Durée
2 jours (formation, présentiel) + 1 jour (suivi de formation à M+3, distanciel) / 21 heures

Dates
02/02, 03/02 et 29/04/2027

Intervenant·e
Thomas CORNIL
IPRP Ergonome

objectifs

- Distinguer le stress chronique, le burn-out, les conflits et le harcèlement sur le terrain.
- Associer une situation de travail dégradée à l'un des 6 facteurs de risques du rapport Gollac.
- Utiliser les grilles d'évaluation de l'INRS (outil ED 6349) pour coter les RPS.
- Intégrer les données RPS de manière formalisée dans la FE et le DUERP
- Déclencher le circuit d'alerte interne face à un signal faible ou une situation individuelle critique.

public

Conseiller de Prévention, animateur HSE, coordonnateur sécurité en entreprise, préventeur en SPST

prérequis

Maîtriser la méthodologie générale d'évaluation des risques (FE/DUERP).

méthode pédagogique

- Formation présentielle (+ une journée en distanciel)
- Pédagogie active et participative
- Apports théoriques
- Études de cas et ateliers pratiques

évaluation

- Évaluation des connaissances par QCM et présentation de la mise en place d'une démarche de prévention des RPS
- Appréciation du stage par auto-questionnaire

programme

- Distinguer les notions de risques, contraintes et ressources psychosociales et leurs conséquences
- Quels apports du TCP au sein de l'équipe santé-travail dans la prévention des RPS ?
- Passer de la demande du médecin du travail (tertiaire / secondaire) à une analyse primaire en repérant les facteurs de risques à l'origine des RPS
- Les outils méthodologiques de l'intervenant au service de la démarche de prévention des RPS
- Comment intégrer les RPS dans la Fiche d'Entreprise ?
- Construire un pré-diagnostic et assurer la continuité avec l'équipe santé-travail
- Les limites du conseiller en prévention dans l'intervention